

Télé Alerte

Inscrivez-vous au système immédiat d'alerte et d'information de la population en cas de risques naturels, chimiques ou sanitaires.

En cas d'événement grave menaçant les populations, il existe différents moyens pour alerter les personnes sur le territoire communal tels que par exemple les sirènes dont l'efficacité a été renforcée. Pour compléter ces dispositifs, la ville a adopté un système d'alerte automatique par téléphone à destination de l'ensemble de la population. Parce que les comportements à adopter sont différents selon la menace (accidents technologiques, inondation, feux de forêt, etc...), cet outil dénommé « **Télé alerte** » **permet de joindre l'ensemble des personnes inscrites** et leur transmettre clairement les bonnes informations et les bons réflexes à adopter pour mieux se protéger. Ce dispositif permet également d'adresser des consignes ciblées géographiquement (en cas de fuite de gaz par exemple) ou de contacter des populations spécifiques (en cas de canicule par exemple).

Pour que ce dispositif « Télé Alerte » soit le plus efficace possible, il est nécessaire de s'inscrire au préalable.

Ainsi, si vous êtes une entreprise, une association, un service public ou bien un particulier vous êtes invité à vous inscrire sur le lien suivant : www.istres.fr/alerte

L'inscription est gratuite et les informations fournies restent confidentielles dans le respect de la vie privée.

Bien entendu ces bases de données sont déclarées à la CNIL et ne peuvent être utilisées que dans le cadre d'une alerte de risque majeur et en aucun cas dans un autre cadre.

**Pour plus de renseignements
s'informer auprès de :**

LA MAIRIE
Tél. : 04 13 29 50 00

DU CENTRE DE SECOURS D'ISTRES
Tél. : 04 42 55 01 99

Les pompiers le **18** (ou **112** à partir d'un téléphone portable)